



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2024/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/02/2024 – Délibération B1 N°24-014
5-3 Désignation de représentants

AN 2024
24-014

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 7 février à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Laurence DENAND, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. J Joël DANIEL,
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Florence VARIN, procuration à M. Carlos SOARES
M. Lionel LECLER, procuration à Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI,
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Nathalie COLAS
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, procuration à M. Guillaume BASSET
M. Philippe GARCIA, procuration à Mme Denise AMBLARD

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

31/01/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

31/01/2024

**OBJET : MODIFICATION DE L'INTITULÉ DE LA COMMISSION SÉCURITÉ /
RESSOURCES HUMAINES ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LADITE COMMISSION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions des articles L2121-21 et L2121-22,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20240207-DEL24_014-D

Vu la délibération n°20-005 du Conseil municipal du 12 juin 2020 portant détermination des commissions municipales permanentes et fixant le nombre de membres devant y siéger, en plus du maire, président de droit,

Vu la délibération n°20-006 du Conseil municipal du 12 juin 2020 portant élection des membres des commissions permanentes,

Vu les délibérations n°21-019A et n°21-019B du Conseil municipal du 26 mai 2021 modifiant respectivement la composition des commissions :

- Affaires scolaires-Périscolaires-Petite enfance
- et Équipements culturels et Conseil municipal des enfants,

Vu la délibération n°21-066 du Conseil municipal du 17 novembre 2021 modifiant la dénomination de la commission municipale permanente "Jeunesse" créée le 12 juin 2020, en commission "Jeunesse - Emploi",

Vu la délibération n°22-050 du Conseil municipal du 28 septembre 2022 modifiant la composition des commissions Sécurité & Ressources humaines, Travaux & Espaces verts, Urbanisme et de la commission de sécurité,

Vu la délibération n°22-065 du Conseil municipal du 20 décembre 2022 portant modification de la composition des commissions Finances et Travaux & Espaces verts,

Vu l'arrêté du maire n°24-019 du 18 janvier 2024 portant modification de la délégation de fonctions accordée à Madame Virginie MEUNIER, 1^{er} Adjoint au maire délégué à la Communication, au Développement numérique, au Commerce de proximité et à la Police municipale,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,

Considérant qu'il a été ajouté à la délégation de Madame Virginie MEUNIER, 1^{er} Adjoint au maire, la gestion des Ressources humaines et retiré la gestion de la Police municipale,

Considérant qu'il convient, dans un souci de cohérence, de renommer la commission municipale "Sécurité - Ressources humaines" créée le 12 juin 2020, "commission Ressources humaines" et de permettre à Madame Virginie MEUNIER, en sa qualité d'Adjoint délégué, de participer aux travaux de cette commission,

Considérant qu'il est proposé, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein des commissions municipales, que Monsieur Philippe GOMMARD, élu de l'Opposition, participe aux travaux de la commission des Ressources humaines,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de porter le nombre de membres de la commission Ressources humaines à 8 (en plus du Maire, Président de droit),

Considérant que les changements précités implique de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE DE DÉNOMMER** la commission municipale "Sécurité - Ressources humaines" créée le 12 juin 2020 : "commission Ressources humaines",
- **ARTICLE 2 : FIXE** à 8, en plus du Maire Président de droit, le nombre de membres devant siéger à la commission municipale Ressources humaines,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que l'article 6 du chapitre II Commissions et comités consultatif du règlement intérieur du Conseil municipal, sera modifié en conséquence,
- **ARTICLE 4 : DÉCIDE à l'unanimité (33 voix Pour)** de procéder à l'élection de deux nouveaux membres appelés à siéger au sein de la commission municipale Ressources humaines, au scrutin public,
- **ARTICLE 5 : DIT que Mme Virginie MEUNIER et M. Philippe GOMMARD ont été élus à l'unanimité (33 voix Pour)** en qualité de membre de la commission Ressources humaines,
- **ARTICLE 6 : CONFIRME** que la commission Ressources humaines est dorénavant composée des membres suivants :
 - Virginie MEUNIER
 - Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
 - Nathalie COLAS
 - Lionel LECLER
 - Olivier CATTELAÏN
 - Joël DANIEL

 - Thierry MONTANGERAND
 - Philippe GOMMARD
 - et le Maire, Président de droit.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 13/02/2024 Et publié le 13/02/2024 Gilles LÉCOLE Maire d'Aubergenville
--



REÇU EN PREFECTURE Le 13/02/2024 Application agréée E-legalite.com 99_DE-078-2178 00291-2024 02 07-DEL24_014-D
